

# Lou Tambourinaire



Bulletin Municipal  
N° 196 – AOUT 2022

## A LA UNE :

- *Bibliothèque : club de lecture, nouveaux ouvrages*
- *Agenda 30 : les petits gestes du mois*
- *Canicule, feux de forêts, risque incendie... soyez vigilants !*
- *Manifestations : la fête annuelle du 15 août se prépare !*



# Sommaire

<b>LE MOT DU MAIRE</b> .....	3
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> .....	4 à 9
<b>INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE</b> .....	10
<b>NOS HABITANTS</b> .....	10
<b>AGENDA 30</b> .....	11 & 12
<b>INFORMATIONS IMPORTANTES</b> .....	12 à 15
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b> .....	15 à 20
<b>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</b> .....	21 & 22
<b>LA VIE ASSOCIATIVE</b> .....	23 à 28
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</b> .....	29 à 30
<b>PERMANENCES DES ORGANISMES</b> .....	31
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i> .....	32
<i>Memento des numéros utiles et messes</i> .....	33
<b>INFORMATIONS IMPORTANTES DU 15 AOUT</b> .....	12 à 15

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Audrey TRIOLET.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



**Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application Gratuite PanneauPocket**

Disponible sur **App Store**    DISPONIBLE SUR **Google Play**    EXPLORE IT ON **AppGallery**

## LE MOT DU MAIRE

*Mesdames Messieurs, chers Amis,*

Depuis quelques mois, les conséquences des crises successives (crise sanitaire et crise ukrainienne) déstabilisent fortement notre économie mondiale : retour d'une inflation significative, explosion des coûts énergétiques, hausse des prix des matières premières dans de nombreux secteurs (alimentaire, industrie bâtiment) ; déstabilisation des filières de production, hausse des taux d'intérêts.

Des phénomènes que nous n'avions pas connus depuis plusieurs années, auxquels se rajoute une dynamique du réchauffement climatique avec les fortes chaleurs de cet été, atteignant des records jamais connus depuis 1958.

Ces phénomènes doivent nous inciter à plus de solidarité, à être attentif aux autres et aux nombreux problèmes qu'il convient de résoudre ensemble.

L'équipe municipale, élus et salariés travaillent au quotidien pour vous apporter des réponses face aux difficultés rencontrées, chacun d'entre nous peut et doit œuvrer en ce sens.

Comme vous pouvez le voir au travers des comptes rendus du conseil municipal les dossiers et chantiers continuent à se concrétiser au service de la commune et de ses habitants.

L'été marque le début des vacances scolaires, avec une année scolaire qui s'est terminée par l'organisation de la fête des écoles, un public très important pour les spectacles et la participation aux jeux. Un sincère remerciement aux enseignants, aux salariés du pôle scolaire, et aux parents d'élèves qui se sont impliqués pour cette fête particulièrement réussie.

Je remercie également les associations qui ont repris leurs activités pour l'organisation de festivités marquées par des moments de convivialité indispensables à notre vie sociale. A ce titre notre fête du 15 août va de nouveau avoir lieu, mais malheureusement les feux d'artifice ne pourront être tirés pour des raisons de sécurité, le département étant passé en risque sévère.

Je terminerai cet édit en mettant en avant encore une fois de nombreux actes d'incivilités qui ont lieu sur notre commune, infractions au code de la route, dégradations d'installations communales, et dépôts sauvages.

Je rappelais en 2018, que le respect est la valeur qu'il faut à tout prix préserver. Eugène Marbeau a dit un jour : « La liberté c'est le respect des droits de chacun, l'ordre c'est le respect des droits de tous ».



*Le Maire,  
Alain Legal*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

Le dix-huit mai deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Absent représenté: MALONE Clark.

Absentes excusées : BOILLIN Françoise, HUARD Anne.

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 13 avril 2022 est validé par 13 voix

### Ordre du jour :

- 1) Travaux d'éclairage public – « Renouvellement éclairage terrain d'honneur »
- 2) Travaux d'éclairage public « Éclairage terrain d'entraînement et city-stade »
- 3) CNP - Avenant aux conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2022 » du contrat 1406 D
- 4) Mise à disposition de services suite au transfert de la compétence scolaire (Convention et Accord-cadre)
- 5) Détermination des ratios - avancement de grade
- 6) Indemnisation sinistre calvaire et croix – solde
- 7) Location de la salle des fêtes pendant les travaux d'aménagement d'un sanitaire PMR

### Informations diverses

Mr le maire propose de rajouter le point 8 : **crépissage du pignon de l'église**

Le conseil autorise ce rajout à l'ordre du jour à l'unanimité.

#### 1) Travaux d'éclairage public – « Renouvellement éclairage terrain d'honneur »

Mr le maire présente le dernier montant reçu du SDE24 pour les travaux de renouvellement de l'éclairage du terrain d'honneur : les travaux sont prévus pour 37892,24 € HT (TVA récupérée directement par le SDE).

Le SDE participe à hauteur de 20% pour les travaux d'équipement sportifs ce qui laisse à la charge de la commune : 30313,79€ HT.

La subvention accordée par la Fédération du Football Amateur s'élève à 7200€.

La subvention validée au titre de La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 7217€

La subvention en attente au niveau du Conseil Départemental est prévue pour 9021€.

Au final la somme à la charge de la commune sera de 6875,79€ et aura permis le passage à un éclairage par led, synonyme d'économies.

Mr le maire demande au conseil de valider ce plan de financement et d'autoriser les travaux dès réception de la réponse positive du Conseil Départemental sur la subvention en attente.

Le conseil municipal valide le plan de financement et le début des travaux dans les conditions énoncées à l'unanimité.

#### 2 Travaux d'éclairage public « Éclairage terrain d'entraînement et city-stade »

Mr le maire présente le dernier montant reçu du SDE24 pour les travaux de création de l'éclairage du terrain d'entraînement et du city-stade : les travaux sont prévus pour 42136,24 € HT (TVA récupérée directement par le SDE).

Le SDE participe à hauteur de 20% pour les travaux d'équipement sportifs ce qui laisse à la charge de la commune : 33708,99€ HT.

Pour espérer une subvention de la Fédération du Football Amateur il est nécessaire de séparer les dossiers stade entraînement et city-stade et voir si d'autres subvention sont possibles pour celui-ci. Il conviendrait aussi de changer la dénomination et d'aller vers un « terrain de football jeunes ». Les discussions sont en cours.

Le dépôt de subvention auprès de l'[Agence nationale pour le développement du sport \(ANDS\)](#) est clos au 2 juin pour cette année et il sera impossible de tenir ce délai.

Une demande sera possible pour la DETR en novembre 2022 (reliquats de subventions non affectés et disponibles).

Mr le maire propose de décaler ce dossier par rapport aux prévisions et de le représenter dès finalisations des demandes de subventions.

Le conseil municipal valide par 13 voix ce report.

### **3) CNP - Avenant aux conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2022 » du contrat 1406 D**

Le contrat de groupe CNP Assurance est un contrat de couvertures des risques statutaires. Suite à des évolutions réglementaires à l'égard des agents placés en incapacité de travail pour raison de santé (congé paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, modalités de calcul du capital décès).

La CNP propose d'adapter les contrats en intégrant l'ensemble des évolutions réglementaires.

Mr le maire propose de signer l'avenant pour prendre en compte la mise à jour contractuelle des évolutions réglementaires.

Le conseil municipal valide par 13 voix cet avenant.

### **4) Mise à disposition de services suite au transfert de la compétence scolaire (Convention et Accord-cadre)**

La convention pour le personnel titulaire et l'accord cadre pour le personnel non titulaire, qui permettait la mise à disposition du personnel du service technique communal auprès de la CCPSP pour l'entretien ponctuel des biens dont la compétence a été transférée à l'intercommunalité, est arrivée à terme.

Mr le maire propose de la renouveler avec 2 modifications : aux petits travaux d'entretien (dont la voirie), de réparations, de maintenance, de tonte, de taille, de nettoyage, de balayage s'ajoute le portage des repas

Le renouvellement par tacite reconduction à la date anniversaire du contrat sauf dénonciation expresse remplace la durée actuelle du contrat (3 ans)

Le conseil municipal valide par 13 voix ce contrat et ses modifications.

### **5) Détermination des ratios - avancement de grade**

M. le Maire indique que qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Il est proposé de soumettre à l'**avis préalable du Comité Technique** les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2°classe	100 %
Adjoint administratif principal 2°classe	Adjoint administratif principal 1°classe	100 %

Le conseil municipal autorise la saisine du comité technique par 13 voix.

### **6) Indemnisation sinistre calvaire et croix – solde**

Mr le maire demande au conseil l'autorisation d'encaisser le chèque de 1435,20 € de Groupama.  
Il s'agit du solde pour le remboursement des frais de remise en état du calvaire et de la croix du carrefour Issigeac Beaumont.

Le conseil municipal autorise cet encaissement par 13 voix.

### **7) Location de la salle des fêtes pendant les travaux d'aménagement d'un sanitaire PMR**

Les locations de la salle des fêtes sont suspendues jusqu'à la fin des travaux.  
Sont strictement interdites d'accès : la cour, la cuisine et l'arrière salle de la scène.  
L'utilisation de la salle (et du WC accessible) par les associations habituelles reste possible mais sera vue avec l'architecte semaine après semaine en fonction de l'avancée des travaux.

Le conseil municipal valide ces propositions par 13 voix

### **8) Crépiage du pignon de l'église**

Mr le maire présente le devis de l'entreprise Lardeyrol pour un montant de 1700€ HT.  
Il s'agit de protéger le pignon de l'église par un crépi ton pierre.  
Mr Lardeyrol prépare aussi un devis pour le recueil et l'évacuation des eaux de pluie pour la protection des murs de l'église.

. Le conseil municipal valide le devis de 1700€ par 13 voix

### **Informations diverses :**

- Mr Dembri fait un retour sur la sortie Walibi du 14 mai : beau temps et affluence limitée ont permis une super journée.
- entretien des sentiers PDIPR : le GIASC démarre le chantier le 30 mai
- concertation PLUi : il s'agit de rendre accessible aux habitants la ligne de car régional N°5 en dehors des périodes scolaires.
- permanence AKUO : le 8 juin à la salle du conseil (après distribution de dépliants dans les boîtes aux lettres)
- pour le PLUi il est indispensable de reprendre le dossier de la défense incendie de FAUX (ajout de 3 bornes effectué).

Fin du conseil : 23h00

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2022

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François.

Absent représenté : FORGERON Jérôme

Absents excusés : AGUESSE Rachel, HUARD Anne, MALONE Clark.

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 18 mai 2022 est validé par 12 voix

### Ordre du jour :

#### 1) **Publicité des actes des collectivités**

#### 2) **Tarifs des interventions et animations du Parc photovoltaïque de FAUX,**

#### 3) **Détermination des ratios après avis du CT**

#### 4) **Création d'un emploi permanent suite à avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

#### 5) **Don des barnums du Comité des Fêtes à la Commune**

#### 6) **Renouvellement de contrat vérifications des aires de jeux et des équipements**

#### 7) **Marché de travaux « Aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des Fêtes » - lot 4 menuiserie bois et lot 5 plâtrerie – faux plafonds - isolation,**

#### 8) **Validation de devis compteur électrique (déplacement compteur cuisine salle des fêtes vers le salon de coiffure)**

#### 9) **Rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre du marché « Aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des Fêtes**

#### 10) **Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle, de sanitaires et l'aménagement de leurs abords**

### **Informations diverses**

#### **1) Publicité des actes des collectivités**

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage ;
- Publicité des actes de la commune par publication papier.

Ces nouvelles dispositions modifient également la préparation et les formalités postérieures à la séance du conseil municipal.

Jusqu'ici 2 documents coexistaient pour relater le contenu d'une séance de conseil municipal :

-le compte-rendu dont l'obligation est supprimé

-le procès-verbal dont le contenu est précisé (il reprend les présents, le résultat des délibérations).

Le PV de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Il doit être publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, sauf pour les communes de moins de 3500 habitants. Celles-ci

ont le choix entre la publication sur le site internet, l'affichage papier sur un panneau ou la mise à disposition papier dans un classeur à la mairie.

Mr le maire précise que ce choix est soumis à délibération par le conseil.

Le conseil municipal choisit l'affichage papier pour le procès-verbal par 12 voix.

Il choisit aussi de maintenir le compte rendu des délibérations et leur diffusion par le Tambourinaire.

## **2 Tarifs des interventions et animations du Parc photovoltaïque de FAUX,**

M. le maire fait un rappel sur les précédentes visites (collège d'Eymet, de Castillonnes, LEPA la Brie...)

Un devis était établi avant chaque visite, pour un montant de 108€ TTC les 2h30 (1/2 journée) avec accompagnement par Mr le maire. La visite porte sur tous les aspects (genèse du projet, construction, volet protection de la faune et de la flore, production électrique...). La plateforme en haut du belvédère est fortement appréciée pour la vue d'ensemble qu'elle procure. Un support papier peut aussi être fourni.

M. le maire demande au conseil de valider les prix de 108€ TTC ( soit 90 € HT ) la ½ journée et 216€ TTC (soit 180 € HT) la journée au bénéfice de la commune.

Le conseil municipal valide les tarifs proposés par 12 voix.

## **3 Détermination des ratios après avis du CT**

Il s'agit de confirmer la décision prise lors du conseil municipal du 18 mai 2022, celle-ci étant antérieure à l'avis du comité technique compétent, avis du 10 juin 2022.

Le conseil municipal confirme la décision par 12 voix.

## **4) Création d'un emploi permanent suite à avancement de grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Mme Bourdé a le grade d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe depuis le 01/09/2017. Les conditions d'ancienneté pour avoir accès au grade d'adjoint administratif de 1<sup>e</sup> classe seront remplies au 01/09/2022.

Pour permettre la nomination de Mme Bourdé, Mr le maire propose de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>e</sup> classe à compter du 01/09/2022.

Le conseil municipal valide la création de ce poste par 12 voix.

## **5) Don des barnums du Comité des Fêtes à la Commune**

Par courrier en date du 13 mai 2022 le comité des fêtes de FAUX a exprimé le souhait de faire un don des deux grands barnums (les 2 tentes de réception 6m x 14m x 3.05m) + le barnum murs blanc 3m x 3m + le barnum sans mur blanc 3m x 3m que le Comité des Fêtes avait acquis le 23 Mars 2016 pour un prix de 4 777,63 TTC et auquel la commune avait participé par le biais d'une subvention d'un montant de 2 000,00 €.

La commune assurait déjà la gestion et le stockage de ce matériel.

M. le Maire présente à l'assemblée le don.

Cela permettra aussi de réaliser les réparations indispensables.

A partir de la délibération ce matériel sera assuré par Groupama, dans le cadre du contrat en cours que nous avons avec cet assureur.

Le conseil municipal accepte ces dons par 12 voix

## **6) Renouvellement de contrat vérifications des aires de jeux et des équipements**

Le contrat qui nous lie à R'SPORTS 24 qui procède aux vérifications des équipements sportifs, est arrivé à échéance.

La proposition de R'SPORTS 24 s'élève à 464.40€ pour 2023-2024-2025 avec une remise de 10% pour fidélité.

Mr BERNARD fait part du sérieux de l'entreprise et de la qualité des documents fournis à savoir des photos avec indications précises des points à réparer ou à surveiller.

Le conseil municipal valide le renouvellement de ce contrat auprès de R'SPORTS 24 par 12 voix.

Il est fait état de la disparition de l'extincteur de l'ancienne bibliothèque. Cela sera vu avec l'architecte en charge des travaux dans ce local.

## **7) Marché de travaux « Aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des Fêtes » - lot 4 menuiserie bois et lot 5 plâtrerie – faux plafonds - isolation,**

Le conseil municipal a autorisé le 01/04/2022 Mr le maire à signer les devis concernant les lots infructueux de la consultation du marché de travaux de l'ancienne bibliothèque et des sanitaires PMR de la salle des fêtes.

L'entreprise « ateliers GODREAUX » a été retenue pour le lot 4 menuiseries bois :

- Aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant pour 13938€ HT
- Aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des Fêtes : 2817€HT

L'entreprise A2S a été retenue pour le lot 5 plâtrerie-faux-plafonds-isolation :

- Aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant pour 10150.84€ HT
- Aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des Fêtes : 4206.14€HT

L'intégration de ces devis n'entraîne que peu d'écart avec l'estimatif initial.

Elle porte le montant du marché à 118 298.3 € HT (141957.96 € TTC)

Le conseil municipal valide l'intégration des 2 lots dans le marché de travaux pour 118 298.3 € HT par 12 voix

#### **8) Validation de devis compteur électrique (déplacement compteur cuisine salle des fêtes vers le salon de coiffure)**

Pour permettre l'individualisation du pôle médical il convient de faire poser un nouveau compteur. Le technicien a constaté la présence de 2 compteurs Linky dans la partie cuisine dont 1 qui n'est pas connecté. Il sera déplacé pour alimenter le salon de coiffure avec l'accord de la locataire. Un compteur sera installé dans le pôle médical

Mr le maire présente le devis du déplacement pour 676.80€ TTC.

Le devis pour la création n'est pas encore établi.

Le conseil municipal valide le devis de 676.80€ TTC par 12 voix

#### **9) Rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre du marché « Aménagement de locaux médicaux dans un bâtiment existant et aménagement d'un sanitaire PMR pour la salle des Fêtes**

Un avenant doit être réalisé pour prendre en compte la suppression du bureau technique.

Le forfait de la mission de base est proposé à 14 923.37 € HT selon la grille de répartition avec un taux global de rémunération de 12.9554% (avec un taux de rémunération de 12.96% (pour un coef =1)

Le montant prévisionnel des travaux lors des études a été porté à 115190€ HT

Le conseil municipal valide l'avenant supprimant la prestation du bureau technique et fixant le forfait de la mission de base à 14 923.37 € HT par 12 voix

#### **10) Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle, de sanitaires et l'aménagement de leurs abords**

Pour ne pas perdre le bénéfice des subventions Région et Leader il faut lancer le marché pour la maîtrise d'œuvre dès la semaine prochaine et ouvrir les plis avant le 25/07/2022.

Mr DELPECH fait remarquer le manque d'informations sur ce dossier, en particulier pour les nouveaux élus, le dossier datant de 2018.

Mr le maire explique que si le dossier est avancé sur le positionnement et le financement il reste à finaliser sur le style de la halle et son aménagement avec l'architecte dont le projet sera retenu par les élus.

Pour le financement sur un montant estimé à 266100€ HT les subventions obtenues se montent à 177519 €.

Région : 26400€ Leader (Europe) : 34612€ Conseil Départemental 24 : 55475€ DETR(État) : 61032€ (Ces dernières subventions sont à préciser sur leur montant).

Le commencement des travaux doit avoir lieu en décembre 2022.

Le conseil municipal valide le lancement de cette consultation de maîtrise d'œuvre par 12 voix.

#### **Informations diverses :**

- les experts de Groupama ont convoqué les entreprises Moron et Revetisol le mercredi 20/07/2022 dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage pour des problèmes de fissures et de fuites.

- actualisation du plan de financement de l'éclairage public de la plaine des jeux. Contrairement aux craintes le dossier a été transmis dans les temps avant le 2 juin. Pour un devis de 42 136.24 € HT le SDE24 prend 20% à sa charge soit 8 427.25€. L'ANDS prends 60% du montant en subvention soit 25 281.74 € Il reste donc pour la commune 8 427.25 €.

- problèmes d'écoulements des eaux pour une maison du bourg : un devis est demandé à l'entreprise ETR pour la pose d'une grille fonte le long de la chaussée, la réfection du regard d'évacuation des eaux pluviales devant le local de la coiffeuse ainsi que le rajout de castine sur le parking de la mairie.

- le GIASC doit intervenir pour l'entretien des chemins

- pour l'ancien bar du village un constat d'abandon manifeste a été publié dans plusieurs journaux et un affichage apposé sur place, sous contrôle d'huissier.

Fin du conseil : 22h30

## INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	<i>Fermée au public</i>	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

### ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCO qui tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sera absente du 16 août au 02 septembre 2022

Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).

## NOS HABITANTS



### NOUVEAUX HABITANTS

Lina et David WALKER  
à la Cabane

### DECES

Mme Lily TURNER,  
le 07 juillet 2022  
en Angleterre dans sa  
99<sup>ème</sup> année

Et



Gilbert NOUAILLE  
le 10 juillet 2022.

**Toutes nos condoléances**



### MARIAGES

Jacques SOLIGNAC &  
Claire FIGUIERE

Le 24 juin 2022

Benjamin SAMMARTANO & Manon  
DARIGNAC

Le 30 juillet 2022

**Toutes nos félicitations !!!**



Sébastien PIGEARD  
& Estelle CAILLARD  
ont accueilli Emma  
le 29 Juillet 2022

**FELICITATIONS !!!**

### POUR LES NOUVEAUX RÉSIDENTS

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)



## DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »

### L'éco-geste du mois

## L'éco geste du mois

Je revalorise mes restes alimentaires

### Comment?



En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros.

Source: Ministère de la transition écologique

**Le truc du mois** : profitez, c'est l'été !!! 😊



Utiliser une gourde plutôt que des bouteilles plastiques

Ne pas laisser la trace de son passage

En balade, suivre les sentiers de randonnées en évitant de s'en éloigner : le simple piétinement peut détruire l'écosystème d'un lieu.

Pour un pique-nique zéro déchet utiliser des couverts et des récipients réutilisables.

Jeter sa cigarette à la poubelle

un seul mégot contamine 500 Litres d'eau, la rendant impropre à la consommation  
Source : [planetoscope.com](http://planetoscope.com)

Pour aller plus loin, initiez-vous à la cueillette des plantes sauvages comestibles

DES GESTES SIMPLES AU QUOTIDIEN ET EN VACANCES

**Rendez-vous à la rentrée pour faire le point sur l'Agenda 30 !**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

**STATIONNEMENT BILATERAL RUE DE LA POSTE ET RUE NEUVE INTERDIT**



**DU 16 MAI AU 28 OCTOBRE 2022**

Le stationnement bilatéral est **interdit**

Rue de La Poste et Rue Neuve pendant les travaux d'aménagement du pôle médical



## STATION D'EPURATION

Nous vous rappelons qu'il ne faut pas jeter de tampons et/ou serviettes hygiéniques, ainsi que les lingettes désinfectantes dans vos toilettes. Ces produits ne sont pas traités par la station ( elle ne les désintègre pas ! ) et risquent d'autant plus d'endommager les ouvrages (canalisations et station de traitement).

## CATASTROPHE NATURELLE

La Commune de Faux avait demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lié aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2021.

De nouveau, la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle, le critère météorologique fixé par le circulaire du 10.05.2019 n'étant pas satisfait. Ce que nous regrettons.

*Arrêté interministériel du 11 juillet 2022 (NOR : IOME2218165A).*

## LA CANICULE ET VOUS !



Chaque année, le Maire est tenu d'ouvrir et de tenir à jour un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées, fragiles ou à risques, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été.

Nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie de FAUX si vous êtes dans cette situation et nous sollicitons également toutes personnes connaissant amis ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs et nous les signaler.

### La canicule peut mettre notre santé en danger !

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

## ENTRETIEN DES TERRAINS EN ZONE D'HABITATION

Tout propriétaire doit entretenir son terrain et le maintenir en état débroussaillé lorsqu'il est situé dans une zone d'habitation, pour sa sécurité mais aussi celle de tous, ainsi que pour des raisons de salubrité. L'été 2022 s'avère caniculaire et très sec, nous comptons donc sur vous pour prévenir tout danger.

# OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT

## 🔥 Réduisons le risque incendie ! 🔥

Les obligations légales de débroussaillage  
s'appliquent dans les zones sensibles au risque incendie de forêt.

### Je suis un particulier, quelles sont mes obligations de débroussaillage ?

Je dois débroussailler 50 mètres autour de mon habitation et 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès. Si j'habite en zone U de ma commune, mon terrain doit être intégralement débroussaillé, qu'il soit construit ou non. Ces obligations se superposent.

En zone U, je dois donc à la fois :

- Débroussailler l'ensemble de mon terrain
- Débroussailler 50m autour de mon habitation.

### La zone de 50 mètres s'étend chez mon voisin : qui doit débroussailler ?

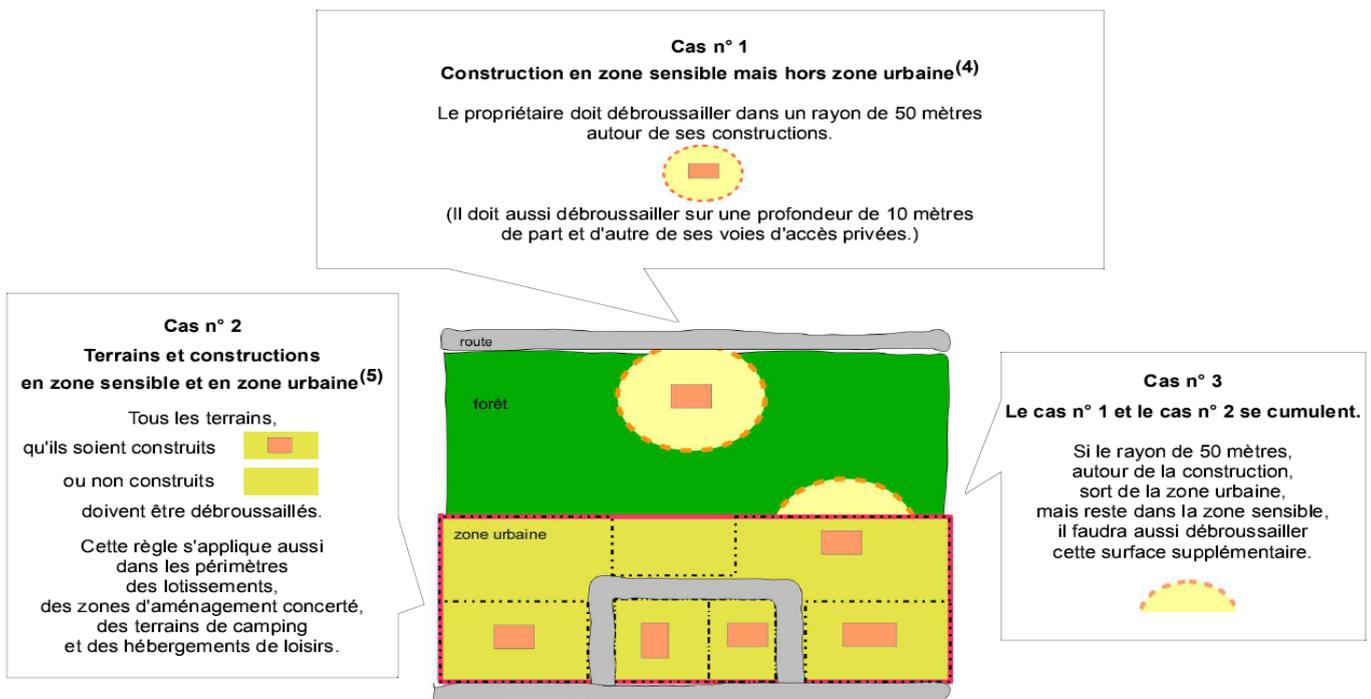
Dans ce cas, je reste responsable de l'obligation de débroussailler : c'est mon habitation qui génère le risque incendie, c'est donc à moi de limiter en débroussaillant.

Je dois :

- Informer mon voisin par lettre recommandée avec accusé de réception de mon obligation de débroussailler chez lui,
- Lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder au débroussaillage,
- Lui donner un délai d'un mois pour répondre,
- L'informer qu'en cas de refus ou absence de réponse, il deviendra responsable de cette obligation de débroussailler,
- En cas de refus ou non réponse de mon voisin, informer le Maire de mes démarches, qui l'informeront que l'obligation de débroussailler est transférée à ce voisin et qu'il doit mettre en œuvre les travaux correspondants.

### Mon obligation de débroussaillage se superpose à celle de mon voisin : qui fait quoi ?

- Si la zone de superposition se situe sur mon terrain : je dois débroussailler,
- Si la zone de superposition se situe sur le terrain de mon voisin : il doit débroussailler,
- Si la zone de superposition se situe sur un terrain tiers : l'obligation incombe à celui de nous deux dont la maison est la plus proche de ce terrain tiers.





## INFORMATIONS DIVERSES

### RAPPEL : BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

*Le brûlage des déchets verts est interdit du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 30 septembre inclus.*

Les déchets verts peuvent être déposés en déchèterie, mis en composteur, être broyés...

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.

*Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001*

### HORAIRES DE TONTE et utilisation de petit matériel de jardinage, travaux etc.

Pour le bien des oreilles de tous, nous vous rappelons que les appareils produisant du bruit sont réglementés par arrêté préfectoral N° 24-2016-06-02-005 et peuvent être utilisés :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,  
le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,  
le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement.

## DRONES : leur usage est réglementé !

Il convient de rappeler que le respect de la vie privée des autres est primordial. **10 règles sont à suivre** :

- ✓ Ne pas survoler des personnes
- ✓ Respecter les hauteurs maximales de vol (120 mètres de hauteur)
- ✓ Ne jamais perdre de vue son appareil et ne pas l'utiliser la nuit
- ✓ **Ne pas faire voler son appareil au-dessus de l'espace public en agglomération**
- ✓ Ne pas faire voler son appareil à proximité des terrains d'aviation
- ✓ Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés : centrales nucléaires, terrains militaires, réserves naturelles...
- ✓ **Respecter la vie privée des autres**
- ✓ Ne pas diffuser les prises de vue sans l'accord des personnes concernées, et en n'en faisant pas une utilisation commerciale
- ✓ Vérifier dans quelles conditions on est assuré pour la pratique de cette activité
- ✓ En cas de doute, se renseigner auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

### Renseignez-vous avant toute acquisition !

- La réglementation change en fonction de la catégorie du drone, de son poids, de son année d'achat, de l'âge du pilote...
- Certaines zones de survol sont restrictives, d'autres interdites.
- Vous devez vous enregistrer auprès de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) si votre drone est équipé d'une caméra.
- Votre responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres drones, aux personnes et aux biens.
- L'utilisation d'un drone est autorisée dans les espaces privés en agglomération, sous réserve :
  - de l'accord du propriétaire des lieux ;
  - et de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptée à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres...) permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle.

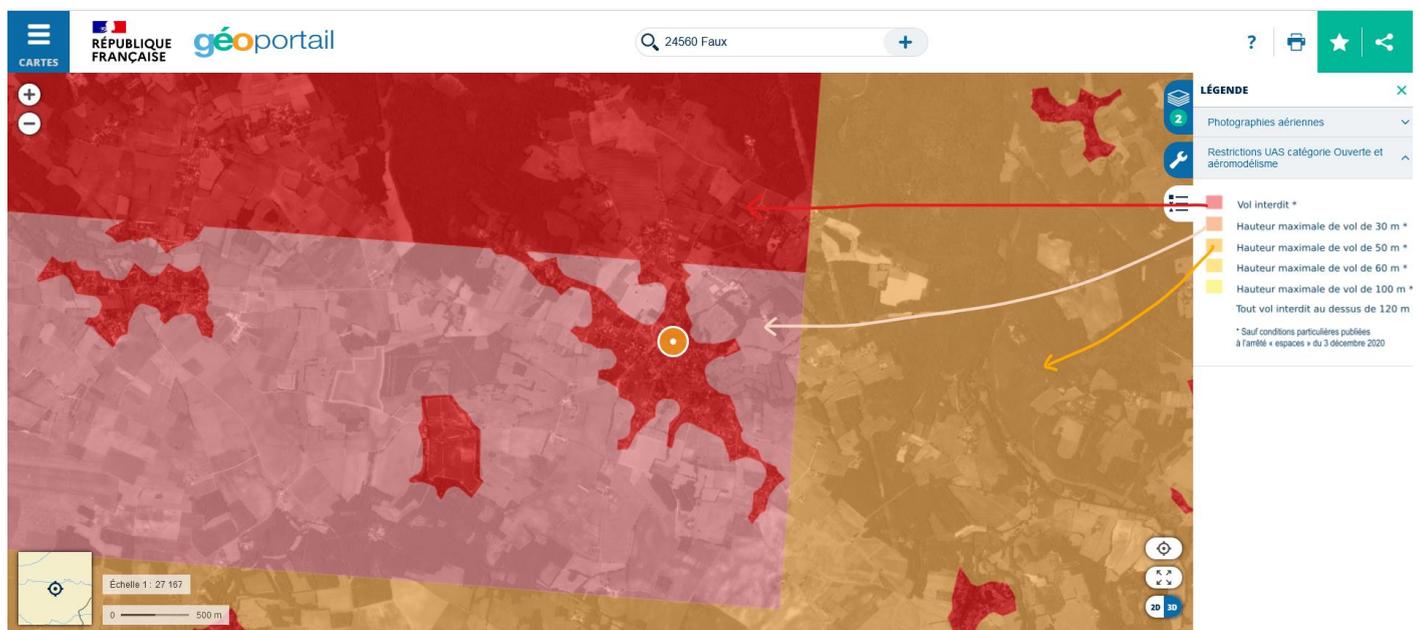


Image issue du site Géoportail recensant les restrictions et interdictions de vols.

L'espace public de l'agglomération de Faux, le site du parc photovoltaïque de Canguilhem et la servitude de ligne aéronautique (aéroport de Bergerac) sont des zones interdites de vols.

Les autres zones sont soumises à hauteur de vol maximale de 30 ou 50m.

Vous pouvez trouver toutes les informations relatives à l'usage des drones sur le site Service-Public.fr :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>

**SMDE 24**  
Syndicat Mixte Des Eaux  
de la Dordogne

**JE SUIS  
UN TOURISTE  
« EAU-RESPONSABLE »**

**Pour éviter ça...**  
Je fais un usage  
raisonnable de l'eau

Pour en savoir plus : [www.cieau.com](http://www.cieau.com)

**L'EAU, MÊME EN VACANCES,  
ÇA NE SE GASPILLE PAS**

LE CENTRE  
D'INFORMATION  
SUR L'EAU

MOUSTIQUE TIGRE

**La Check List**  
*anti moustique tigre*

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.  
Il est donc né chez vous ou pas loin !  
Pour s'en débarrasser, une seule solution :  
supprimer les eaux stagnantes où il pond  
ses œufs et prolifère...

**Rangez**  
à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

**Videz**  
au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

**Nettoyez**  
pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

**Couvrez**  
avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillo par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le « Club Med » pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

**Entretenez**

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

**COUPEZ L'EAU**  
**aux moustiques tigres !**  
et passez le message à votre voisin !

Photos (mauvais) souvenirs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Julien Gaudin  
Président

**ars**  
ARS Aquitaine  
Région de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

## CHEQUE-SPORT



Le Conseil Départemental a mis en place le dispositif "Chèque Sport Dordogne-Périgord" à destination des jeunes de 11-16 ans, afin de promouvoir le sport.

**Ce coup de pouce de 25€** est limité et corrélé à une prise de licence, avec une adhésion dans un club/association sportive affilié à une fédération sportive.

Renseignements sur : <https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/sports/cheque-sport/>

## PASS SPORT

Le Pass'Sport, mis en place par l'Etat, est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2022-2023. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Renseignements sur <http://sports.gouv.fr/pass-sport>

### Qui est concerné ?

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (**6 à 17 ans révolus**)
- Les personnes nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (**6 à 19 ans révolus**)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (**16 à 30 ans**)
- Les étudiants âgés jusqu'à vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de
- l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

## Comment cela fonctionne ?

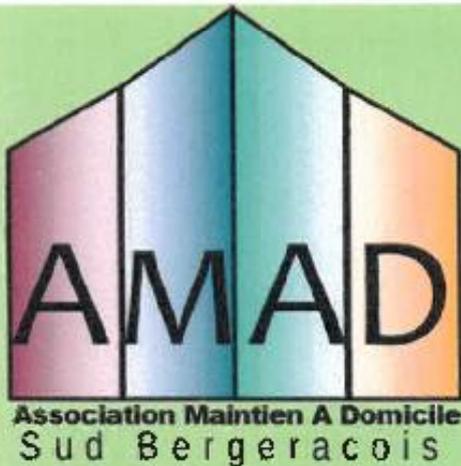


Courant juillet-août 2022 (octobre pour les étudiants boursiers), un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. **Cet email contiendra un code unique** Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un site « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août (fin octobre pour les étudiants boursiers) la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

**La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.**



**L'AMAD**  
du **SUD BERGERACOIS**

# **RECHERCHE**

**Aides à domicile**  
**Auxiliaires de vie**  
**Aides soignantes**

**Secteur Eymet - Sigoulès - Issigeac**

**Possibilité d'aménagement d'horaires**

**Pour nous contacter :**

 **26 Route de Lescoussou 24500 Eymet**

 **05.53.74.26.25**

 **direction.amad.sb@orange.fr**

# Les SAPEURS-POMPIERS d' EYMET

SAPEURS-POMPIERS  
24

## RECRUTENT

Vous aimez l'action et souhaitez aider les autres ?

## DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Pour tous renseignements :  
Lieutenant Julien Bellugue au 06.34.03.26.70  
ou le service du volontariat au 05.53.35.82.63



[www.sdis24.com](http://www.sdis24.com)



## Quoi de neuf à la bibliothèque de Faux ?



### La bibliothèque hors les murs :

Comme annoncé dans le précédent Tambourinaire, Pierre Bertrand, l'auteur connu de « Cornebidouille », est venu à la rencontre de nos élèves le jeudi 23 juin, dans leur salle de classe !

Il y a notamment conté « L'Arbre qui racontait des histoires ».

Tout le monde était ravi de cette après-midi de partage et d'échanges !



### Bientôt !!! De nouveaux ouvrages à votre disposition à la Bibliothèque...

De nombreux livres pour les enfants, quelques nouveaux romans, et en autres le dernier Pierre Lemaitre, « Le Grand Monde ». A découvrir !!!



## Nouveau !!! *Un club de lecture à la Bibliothèque, le mercredi tous les deux mois, de 16h30 à 18h00 – ouvert à toutes et tous*

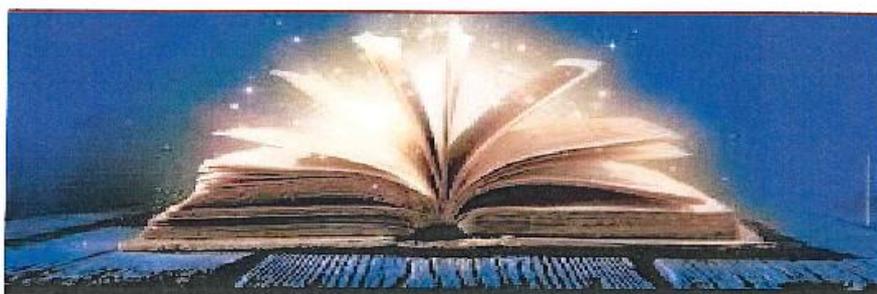
\*\*\*\*\*

Une première rencontre a eu lieu le 27 juillet dernier... Succès d'estime... Pas de thème pour l'instant, juste l'envie de partager le coup de cœur du moment, de partager des émotions, lire à voix haute si cela nous chante, au-delà des mots et des auteurs que nous aimons, passer un super moment autour d'un verre de sirop d'orgeat !!!

C'est l'été, profiter d'un moment convivial, de rires et d'émotions ....

Il n'est pas trop tard pour venir nous rejoindre... A Bientôt...

Un rendez-vous pour ceux qui restent à Faux, le MERCREDI 24 AOÛT... à 16h30 !



## Le Club de lecture Bibliothèque de FAUX

Votre rendez vous bimestriel

Le MERCREDI

De 16h30 à 18h00

Prochain RV  
Mercredi 24 Août

La lecture nous offre un endroit où aller lorsque nous devons rester là où nous sommes .....

Toutes les lectures sont les bienvenues. Venez les partager !

# LA VIE ASSOCIATIVE

## Liste des contacts des associations de la commune

- \* A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- \* AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- \* A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- \* LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* 2CV EN FAUX ' LIES : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- \* COMÉDIES COCASSES : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- \* COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- \* CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- \* CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- \* JAZZANOUS : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77
- \* L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Les dates ci-dessous sont programmées sous toute réserve de modification des règles sanitaires en vigueur à la date des manifestations.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
<b>2022</b>		
14 août	Concours de Pétanque	Comité des Fêtes de Faux
15 août	Fête votive - Marché gourmand – Fête foraine – Feux d'artifices et Bal	Comité des Fêtes de Faux et Mairie
<del>27 août</del>	<del>Concours de Pétanque</del> – <b>ANNULÉ</b>	<del>Les Boulistes de Faux</del>
10 septembre	Goûter concert	Comité des fêtes, APE et Rocksane
20 septembre	Journée de promotion des mobilités douces et durables - Canguilhem	Cap Sécur
24 septembre	Nettoyons la nature	Mairie



Comité  
des  
Fêtes

# FAUX

## 14 août Concours de Pétanque

**19h** en doublette – ouvert à tous  
Buvette et restauration sur place

## 15 août

**11h** Messe de l'assomption  
**12h** Apéritif offert

**FÊTE FORAINE**  
à partir de 16H

### Marché Gourmand

à partir de 19 h

- Crudités, Charcuteries,
- Huitres,
- Entrecôtes, magrets frites,
- Couscous, Burgers,
- Fromages, Desserts,
- Apéritif, Vin et Café

**Promenade à Poneys**

**Jeux en bois pour  
toutes générations**

**Arc-Touch et  
Foot darts  
animés par Activifun**

**GRAND BAL**

**FEUX D'ARTIFICE à 23H**

**Renseignements : Betty au 06 20 30 36 90**  
**comitedesfetesdefaux@outlook.fr**

# Les Plages d'Overlook

infos [www.rockane.com](http://www.rockane.com)

Sam 10 Septembre  
Mairie de Faux

\* gratuit \*



16h30 - *Nácar* (musique du monde)

GOÛTER CONCERT

+ ATELIERS PERCU (POUR ENFANTS) + JEUX EN BOIS

SOIRÉE GRILLADE - DJSET

En partenariat avec l' Association des parents d'élèves  
et le Comité des fêtes



Financé - 20120 9580 3-100 9881

## Communiqué de presse

L'association CAPSECUR organise le Mardi 20 Septembre 2022 sur son centre de formation professionnel situé au cœur de la ferme photovoltaïque à campguilhem 24560 FAUX une journée de promotion des mobilités douces et durables.

Entrée gratuite.

9h Accueil du public par la mairie de Faux et l'association CAPSECUR.

La journée est organisée par Ateliers libres à la disposition du public. Les professionnels animeront ces Ateliers afin de répondre techniquement aux questions mais également de présenter les avantages des mobilités douces et durables.

- Atelier de présentation de l'intérêt d'une ferme photovoltaïque, animée par la mairie de faux.

- Atelier de présentation et d'essais de voitures électriques animé par le garage citroën Cazes.

- Atelier de présentation de vélos à assistance électrique ( vélo cargo ...) animé par Cycl'hope.

- Atelier de présentation de tricycles électriques médicalisés animé par Bergerac Médical.

- Atelier de prévention à la sécurité routière sur simulateur animé par CAPSECUR pour conseiller sur différents points ( loi montagne en application le 1/11/2022, pneumatiques, vision, assurances, corridors de sécurité ...)

Clôture de la journée à 16h.

Nous remercions le soutien du Crédit Agricole et de l'assurance SWISSLIFE de Bergerac pour cette journée

—  
Pierre COUPIAT  
Président

Adresse : CAPSECUR  
HOTEL D'ENTREPRISES  
01 rue le Bret 24100 BERGERAC

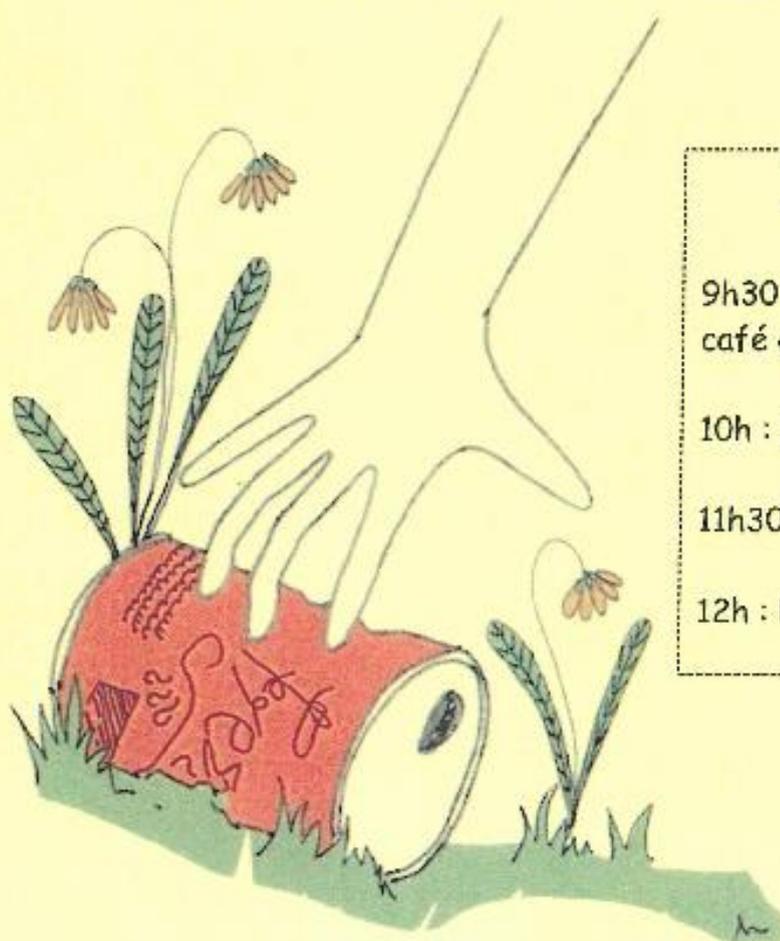
Tél : 09 87 31 13 26

DATADOCK: 0078996 - Organisme certifié Qualiopi N° 2022/99784.1



Samedi 24 Septembre  
De 9h30 à 12h

# Nettoyons la nature !



## Programme

9h30 : RDV à la mairie avec un  
café offert

10h : Départ de la rando-déchets

11h30 : Pesée de la récolte

12h : Pique-nique tiré du sac



Le comité Agenda 30, vous invite à participer à un nettoyage citoyen sur la commune de Faux. Gants et sacs seront à disposition mais pour plus de sécurité, pensez à vos gilets fluos !

Inscription recommandée auprès de la mairie : 05 53 24 32 40

# LA RENTREE DES ASSOCIATIONS



Saison 2022-2023

Activités et Horaires

Les activités de l'association reprendront en septembre 2022.

Vous pourrez vous inscrire en fonction des places disponibles en contactant les responsables et animateurs des ateliers indiqués dans le tableau ci-dessous comportant les dates de reprise.

<p><b>COUTURE</b></p> <p>mardi 14h-17h30</p> <p>Belvédère</p> <p><b>A.FAURE 05 53 24 03 93</b></p>	<p><b>PEINTURE</b></p> <p>lundi 14h30-17h</p> <p>Belvédère</p> <p><b>M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06</b></p>	<p><b>PEINTURE</b></p> <p>jeudi 14h-16h30</p> <p>Belvédère</p> <p><b>M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06</b></p>
<p><b>RANDONNÉE</b></p> <p>mardi 9h-11h</p> <p>vendredi 9h-10h30</p> <p><b>D.MONTEIL 07 86 41 00 01</b></p>	<p><b>GYM DOUCE</b></p> <p>adultes</p> <p>lundi 18h30-19h30</p> <p>Salle des fêtes</p> <p><b>J.BRIDAUX 06 12 77 41 75</b></p> <p><b>M.POTIER 05 53 24 36 71</b></p>	<p><b>GYMNASTIQUE</b></p> <p>adultes</p> <p>mercredi 18h30-19h30</p> <p>Salle des fêtes</p> <p><b>S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35</b></p>
<p><b>ZUMBA</b></p> <p>adultes</p> <p>mardi 19h-20h</p> <p>Salle des fêtes</p> <p><b>S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35</b></p>	<p><b>YOGA</b></p> <p>adultes</p> <p>mardi 10h-11h15</p> <p>Salle des fêtes</p> <p><b>R-M.LOPEZ 07 68 01 63 71</b></p>	<p><b>ATELIER DU MERCREDI</b></p> <p>à définir</p> <p>Belvédère</p> <p><b>J. DUMON 07 61 00 77 26</b></p>

## Cotisation annuelle pour l'année 2022 /2023:

**50€ : adhésion donnant accès à couture, randonnée, peinture lundi et/ou jeudi**

**70€ : adhésion + 1 activités sportives au choix**

**90€ : adhésion + 2 activités sportives au choix**

**110€ : adhésion + 3 activités sportives au choix**

**130€ : adhésion + 4 activités sportives au choix**

**Les inscriptions se feront auprès des ateliers. Pour tous renseignements complémentaires**

**Contactez J. DUMON 07 61 00 77 26 Ou M-J. DELPECH 06 59 28 35 18**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## ESPACE FRANCE SERVICES

### La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur  
[france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)



#### Deux points d'accueil :

- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

e-mail : [franceservices.eymet@gmail.com](mailto:franceservices.eymet@gmail.com)

## PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Le registre de concertation est consultable en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Il est également consultable à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, ainsi que son site internet [www.ccsp24.fr](http://www.ccsp24.fr)

Vous pouvez encore déposer vos demandes particulières et demandes de changement de destination auprès des services de la Mairie ou de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Pour cela, remplissez une fiche contact (et une fiche changement de destination au besoin) et annexez tout document que vous jugez utile à votre demande, ainsi que plan de situation et plan de parcelle.

Ces fiches sont disponibles sur le site de la communauté de communes ou en mairie.

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.



Le technicien du SPANC, Manuel MAIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante [ccpsp24.spanc@orange.fr](mailto:ccpsp24.spanc@orange.fr)

## SMD3 (Ordures ménagères)

### Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

Périodes d'ouverture		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>BERGERAC</b> 05.53.57.70.66 R. Denis Papin	HIVER : 01/09 au 30/06	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00					
	ETE : 01/07 au 31/08	7h00 - 14h	7h00 - 14h 16h – 18h30				
<b>ISSIGEAC</b> 05.53.73.34.46 La Grangette Rte de Villeréal	HIVER : 01/09 au 30/06	13h30 - 17h00	FERME	13h30 - 17h00	FERME	13h30 - 17h00	9h00 -12h00 13h30 – 17h00
	ETE : 01/07 au 31/08	7h30 - 13h00	FERME	7h30 - 13h00	FERME	FERME	7h30 - 13h00

Depuis le 1<sup>er</sup> février, votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. A l'entrée de chaque déchèterie est installée une barrière. Le badge doit être présenté pour permettre son ouverture. L'usager peut accéder au site avec 26 passages gratuits par an.

## PERMANENCES SOLIHA

L'opération OPAH-RR est terminée depuis le 31 août 2021.

Cependant, les permanences avec l'organisme SOLIHA reprennent dès février 2022 sur rendez-vous :

- **A EYMET, le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;**
- **A ISSIGEAC, le 2<sup>nd</sup> jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).**

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



# PERMANENCES DES ORGANISMES

**ASSISTANTE SOCIALE** - Mme Stéphanie DARCO (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45.

Sans rdv, en raison de la crise sanitaire, il est conseillé de contacter le CMS au préalable.

## M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66  
31, place Gambetta BERGERAC  
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

## C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) 05.53.22.57.94

*Une seule adresse* : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

**S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois** (Maintien à domicile, soins à domicile...)

*Une seule adresse* : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

*Permanence* à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

## CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00  
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00. / 3646

**ANAH** : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.  
[Anah.cd24@dordogne.fr](mailto:Anah.cd24@dordogne.fr) - 05.53.45.45.80

## CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC  
3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

## Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi  
de 9 h à 18 h

## C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

## CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h :

- Jeudi 11 août 2022
- Jeudi 08 septembre 2022



Prendre RDV auprès du secrétariat  
Au 05.53.58.70.32

## LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.  
05.53.73.24.77

# Liste des commerçants, artisans et professions libérales

## ARTISANS

CHATELET Nicolas (NC Multi-services) – 538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – [nchatelet@me.com](mailto:nchatelet@me.com)  
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71  
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)  
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58  
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56  
MAILLET Amélie (Couture) – 141 Route de Verdon – 06.74.01.90.92 – [ameliemaillet.couture@gmail.com](mailto:ameliemaillet.couture@gmail.com)  
MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) – La Micalie – 06 88 89 30 61  
MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10  
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44  
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34  
PIGEARD René (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage - 200 Route des Galis - 06.18.69.15.14  
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37  
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46  
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

## COMMERÇANTS

AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 05.53.24.32.57  
Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale : 794 Route de Lanquais  
ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD – 67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89  
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21  
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45  
CHARNAILS – Charlotte CAZAUBON (prothésiste ongulaire) – A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac - 06 68 18 18 67 – [charnail1984@gmail.com](mailto:charnail1984@gmail.com)  
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54  
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 [www.chateaufort.fr](http://www.chateaufort.fr)  
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03  
[gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com) [www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)  
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64  
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96  
KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger » (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15  
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91  
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13  
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97  
PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile - 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61  
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45  
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

## ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

## CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur RDV)

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL – Morgane FILIPOZZI – Julie DOITTEAU-POZZER – 11 Impasse du Moulin – 06.88.20.28.57

## AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74  
COACH DE VIE - AIDE MEDICO PSYCHO - Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

## Memento des numéros utiles



Gendarmerie ou police 17



Pompiers 18



SAMU 15

<b>GENDARMERIE D'ISSIGEAC</b>	
Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi de 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
<b>MAIRIE de FAUX</b> <a href="mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr">faux24.mairie@wanadoo.fr</a>	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
<b>AGENCE POSTALE DE FAUX</b>	05.53.24.32.40
<b>BIBLIOTHÈQUE DE FAUX</b> bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
<b>LA POSTE à ISSIGEAC</b> (Guichet) (Distribution)	3631 05.53.22.70.29
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD</b>	
Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
<b>AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET –</b> amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
<b>CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)</b>	05.53.22.57.94
<b>OFFICE du TOURISME</b> -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
<b>DECHETERIE d'ISSIGEAC</b>	05.53.73.34.46
<b>AMBULANCES d'ISSIGEAC</b>	05.53.58.73.83
<b>TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux</b>	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
<b>HÔPITAL - BERGERAC</b>	05.53.63.88.88
<b>PHARMACIE ISSIGEAC</b> <b>PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)</b>	05.53.58.60.64 3237 ou 3237.fr
<b>CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)</b> Dr LAGORCE (généraliste) Dr FERRER (généraliste) Dr BENOIST (dentiste)	05.53.58.71.33 05.53.58.27.86 05.53.63.00.27

<b>Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)</b>	05.53.58.36.23
<b>INFIRMIERES à FAUX</b> Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, M. FILIPOZZI et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57
<b>INFIRMIER(ES)</b> - C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC)  - N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES)  - L. BLOT (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83  06.64.89.85.44  06.10.71.00.34
<b>KINESITHEAPEUTES</b> S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
<b>OSTÉOPATHES</b> Mme. DHELIAS Mr CHAPUIS (ISSIGEAC) Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
<b>PEDICURE PODOLOGUE</b> C. ROUBY et N. El Wahidi (ISSIGEAC) F. CORREIA	06.61.69.36.06 06.37.42.17.99
<b>LUXOPUNCTURE</b> M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
<b>PSYCHOPRATICIENNE</b> TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
<b>S-PREFECTURE BERGERAC</b>	05.47.24.16.16
<b>CENTRE IMPÔTS BERGERAC</b>	05.53.63.67.20
<b>E.D.F Dépannage</b>	09.72.67.50.24
<b>SAUR Accueil client et branchements</b>	05.81.31.85.03
<b>SAUR dépannage 7j/7j</b>	05.81.91.35.05
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	05.53.57.73.72
<b>SMD3 (collecte des ordures ménagères)</b>	09.71.00.84.24
<b>DAC CROIX ROUGE - BERGERAC</b>	05.53.61.08.46
<b>AEROPORT Bergerac Dordogne Périgord</b> <a href="http://www.bergerac.aeroport.fr">www.bergerac.aeroport.fr</a>	05.53.22.25.25
<b>Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre)</b> <a href="https://eymet-paroisse.jimdo.com">https://eymet-paroisse.jimdo.com</a>	05.53.23.82.10

### Messes :

Dimanches ISSIGEAC : 9H30 EYMET : 11H15

Messe de l'Assomption : Lundi 15 Août : FAUX : 11H00

## 15 AOUT - INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

- Au vu des conditions climatiques actuelles et de la sécheresse en cours,
- le département de la Dordogne étant placé en risque sévère pour feux de forêt,
- et au vu de l'emplacement du tir des feux d'artifices du 15 août, sur un terrain situé derrière la mairie, avec à proximité d'autres terrains, tous pourvus d'arbres et de végétaux secs représentant un risque majeur d'incendie,

**La commune de Faux a décidé d'annuler  
le tir des feux d'artifices traditionnels du 15 août.**

Nous sommes bien conscients de la déception que vous aurez, mais assurer la sécurité de tous est le plus important.

Nous vous donnons rendez-vous en 2023, nous l'espérons, et nous vous souhaitons de profiter de cette fête du 15 août !